



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La MRC d'Argenteuil signe une entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides concernant la problématique d'insalubrité morbide

Lachute, le 10 juillet 2019 - Les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil sont heureux d'annoncer la conclusion d'une entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides afin de coordonner leurs actions en vue d'offrir des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide.

Au cours des dernières années, des interventions sur le territoire, réalisées par différents partenaires tels le CISSS des Laurentides, la MRC, les municipalités locales, la Sûreté du Québec, etc., ont permis de mettre à jour des situations et conditions d'insalubrité, notamment d'insalubrité morbide, qui peuvent s'avérer grandement préjudiciables pour la santé et la sécurité des résidents. Les organisations concernées par cette problématique se sont rencontrées afin d'identifier les situations vécues par les intervenants et permettre de mieux coordonner les actions et les interventions face à ce problème.

Un comité de travail s'est réuni afin d'établir les bases d'une entente de collaboration entre ces organisations. Œuvrant chacune sous des missions et responsabilités diverses, les organisations concernées adhèrent au principe que la coordination est primordiale afin de favoriser la complémentarité des interventions et maximiser leur portée.

« L'entente que la MRC d'Argenteuil a ratifiée aujourd'hui est le résultat de ces échanges et de cette complémentarité des actions que les organisations souhaitent formaliser en un processus bien établi » a tenu à préciser le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce.

La MRC d'Argenteuil est un gouvernement de proximité à portée régionale qui permet à ses municipalités locales de concevoir régionalement l'aménagement du territoire et de planifier leur développement à une plus grande échelle, en tenant compte des incidences éventuelles de leurs actions sur l'ensemble du territoire. La MRC a particulièrement à cœur l'amélioration des conditions de vie de ses citoyennes et citoyens.

Les objectifs de l'entente conclue entre la MRC d'Argenteuil et le CISSS des Laurentides, au bénéfice des neuf municipalités locales, visent principalement à :

- Améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide;
- Garantir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide la référence et l'accès à des services d'aide;
- Préciser les rôles et les modalités de collaboration et de fonctionnement entre les organismes qui œuvrent au niveau de la problématique rencontrée;
- Corriger l'état d'insalubrité ou d'encombrement et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la personne affectée et de son entourage;
- Définir un plan d'intervention commun;
- Intervenir dans le respect des personnes, le plus rapidement possible et tendre vers une résolution permanente de la situation;
- Établir des procédures générales d'intervention en situation de crise et de suivi pour chacun des organismes concernés;
- S'assurer que la personne touchée ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie reçoive une réponse à sa demande dans le respect de ses droits;
- Prendre les dispositions requises lorsqu'il y a présence d'enfants dont le développement peut être compromis en raison de la situation.

Un mécanisme de suivi est prévu afin d'assurer la viabilité et d'apporter les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'entente, par l'entremise d'un comité de suivi.

-30-

Source : MRC d'Argenteuil

Pour information :

Marc Carrière

Directeur général et secrétaire-trésorier

MRC d'Argenteuil

450 562-2474, poste 2328

mcarriere@argenteuil.qc.ca